



**POUR  
AFFICHAGE**

**QUOI DE NEUF  
AUX HCC ?**

**TRACT**  
Décembre 2025

## **POLITIQUE DE SUPPLEANCE**

Ça y est...

**La nouvelle politique de suppléance a été soumise au CSE le 18 décembre 2025.** L'ensemble des syndicats présents y a donné un avis favorable, à l'exception de l'UNSA qui s'est abstenu.



Ainsi à compter du mois de janvier 2026, de nouvelles règles de valorisation vont s'appliquer.

Il nous semble important de vous rappeler ci-après, les plus importantes...

Syndicat **UNS@**



Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)



2 47 68 – 2 51 30



unsahcc68@gmail.com



UNSA HCC



<https://unsa-hcc.fr>

Dorénavant, seuls les agents à temps plein pourront bénéficier de paiements d'heures supplémentaires.

Par contre, l'indemnité de travail du « dimanche et férié » ainsi que l'indemnité de « travail de nuit » ne seront plus versées lors du paiement d'heures supplémentaires.

Les agents à temps partiel ne seront plus rémunérés en heures supplémentaires mais en heures complémentaires.

A l'inverse des agents à temps plein, les agents à temps partiel continueront de bénéficier de l'indemnité de travail du « dimanche et férié » ainsi que l'indemnité de « travail de nuit ».

De façon exceptionnelle, les agents à temps partiel qui interviennent dans le cadre d'une astreinte, continueront eux de bénéficier d'un paiement en heures supplémentaires.

La valorisation des heures supplémentaires et des heures complémentaires est obligatoirement compensée par un paiement.

Toutefois, à titre dérogatoire un agent à temps partiel pourrait solliciter une valorisation en heures sous certaines conditions...

L'établissement va également proposer la mise en place d'un contrat annuel pour les agents à temps plein, contrat dans lequel les agents pourront définir le nombre de jours disponibles par mois pour compenser les absences, le tout finalisé par un paiement d'heures supplémentaires minimum.

**Devant la complexité de ces nouvelles règles, pour ceux et celles qui souhaitent des réponses, y compris des explications chiffrées, n'hésitez pas à nous contacter...**

